

Programme BiodiversiScape

Note stratégique



Rédigée par

Team BiodiversiScape - Avril 2024

Table des matières

BiodiversiScape - introduction	4
Section 1: Cadre du programme	5
1.1. L'importance de la biodiversité	5
1.2. Le déclin de la biodiversité	6
1.3. Les principaux engagements mondiaux.....	7
1.3.1. La convention sur la diversité biologique (CBD)	7
1.3.2. Le programme de développement durable à l'horizon 2030	8
1.3.3. Le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF)	9
1.4. Les principaux engagements européens.....	10
1.4.1. La législation européenne	10
1.4.2. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité	10
1.4.3. Les normes européennes d'information sur la durabilité.....	11
1.5. Les engagements de la Belgique	12
1.5.1. Les initiatives régionales.....	12
Section 2 : Aperçu du programme.....	15
2.1 Accord de gouvernement fédéral	15
2.2 Développement du partenariat et lancement du programme	15
2.2.1 Partenaires	15
2.2.2 Composition de l'équipe.....	17
2.2.3 Exploration mapping	17
2.3 Objectifs et indicateurs.....	17
2.3.1 Analyses SWOT	17
2.3.2 Proposition de stratégie pour la mise en œuvre du programme.....	24
2.3.3 Définir les objectifs	25
2.3.4 Indicateurs	26
2.4 Gestion du programme	28
2.4.1 Conventions.....	28
2.4.2 Gouvernance	28
2.5 Gestion du changement et communication	29
2.5.1 Gestion du changement.....	29
2.5.2 Communication	30
2.5.3 Formations	30

2.6	Calendrier	31
-----	------------------	----



BiodiversiScape - Introduction

La Belgique est un pays densément peuplé, très urbanisé et sillonné de routes, de voies ferrées et d'infrastructures qui réduisent et déconnectent les espaces de vie des animaux et des plantes. Cette situation pose des difficultés aux espèces pour se nourrir, se déplacer, s'abriter ou se reproduire, ce qui participe au déclin de la biodiversité.

L'accord du gouvernement de 2020 prévoit que l'État fédéral donne l'exemple en matière de biodiversité dans la gestion des domaines fédéraux. Il endosse cette mission à travers la démarche BiodiversiScape¹ pour « plus de biodiversité dans les paysages et le bâti ».

Tel sera le leitmotiv de ce programme visant à fédérer un mouvement pour faire entrer la biodiversité dans la gestion du patrimoine, dans toute réflexion d'aménagement, de nouvelle construction, de rénovation, et dans les processus et achats, chez tous les partenaires fédéraux.

Les 4 partenaires participant à ce programme sont La Défense, la Régie des Bâtiments, la SNCB et Infrabel.

Le présent document pose le cadre du programme, explicite la démarche, définit les principales actions, les objectifs à atteindre et l'implication des différents intervenants.



¹ www.biodiversiscape.be

Section 1: Cadre du programme

1.1. L'importance de la biodiversité

La Convention sur la diversité biologique, signée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992², définit la biodiversité comme étant la « variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre les espèces et ainsi que celle des écosystèmes ».

La biodiversité concerne donc l'ensemble des êtres vivants, les interactions qu'ils ont entre eux et avec le milieu où ils vivent.

La biodiversité doit aussi être considérée à l'échelle de l'histoire de la planète : la vie est apparue sur Terre il y a environ 3,8 milliards d'années et l'état actuel de la biodiversité est donc le résultat d'un très long processus évolutif.

Mais ce concept de biodiversité est aussi une construction sociale, économique, juridique et politique dont les enjeux relèvent des interactions des sociétés humaines avec l'ensemble de la biosphère : accès aux ressources, usages qui en sont faits, bénéfices qu'on en tire, partage, gestion, durabilité, etc.

La biodiversité est enfin un enjeu éthique car elle soulève la question du droit à la vie des espèces qui peut être considéré comme imprescriptible.

La biodiversité relève donc aussi des Sciences de l'Homme et de la Société³.



Illustration de la biodiversité des écosystèmes

² <https://www.un.org/fr/conferences/environnement/rio1992>

³ <https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/quest-ce-que-la-biodiversite/>



Fig. 1: Liens entre les services écosystémiques et le bien-être humain (Source : Millenium Ecosystem Assessment)⁴. Cette figure illustre la force des liens entre les catégories de services écosystémiques rendus par la nature et les composantes du bien-être humain que l'on rencontre couramment, et indique dans quelle mesure il est possible que des facteurs socio-économiques atténuent le lien.

1.2. Le déclin de la biodiversité

Depuis plusieurs décennies, le déclin de la biodiversité sur la planète tend à s'accélérer de manière exponentielle. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la pollution et le changement climatique, en sont la principale cause⁵.

Un million d'espèces animales et végétales (sur un total estimé à 8 millions) pourraient disparaître de la Terre dans les prochaines décennies si aucune mesure n'est prise pour freiner cette tendance⁶.

⁴ <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>

⁵ <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200109STO69929/perde-de-la-biodiversite-queles-en-sont-les-causes-et-les-consequences>

⁶ <https://news.un.org/en/story/2019/05/1037941>

Ce chiffre est le premier enseignement d'un rapport produit en 2019 par l'IPBES⁷ (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques). Ce rapport⁸ souligne qu'une crise d'extinction massive des animaux et des plantes est en cours, la première depuis la disparition des dinosaures, il y a environ 65 millions d'années.

En 2021, des experts du GIEC⁹ (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et de l'IPBES ont produit pour la première fois un rapport commun sur la biodiversité et le changement climatique¹⁰. Il rappelle que « limiter le réchauffement climatique pour assurer un climat habitable et protéger la biodiversité sont des objectifs synergiques ».

En juillet 2022, l'IPBES a rendu public sa seconde évaluation mondiale sur l'état de la biodiversité¹¹. Elle révèle le lien étroit entre l'économie, la survie des populations et la protection des écosystèmes. 50 000 espèces sauvages répondent aux besoins de milliards d'êtres humains, dont 10 000 pour l'alimentation. Or bon nombre de ces ressources sont surexploitées donc menacées.

1.3. Les principaux engagements mondiaux

Dans le cadre de cette note stratégique nous reprenons ici quelques moments clés et certains accords phares en matière de biodiversité au niveau international et national.

La liste des engagements n'est pas exhaustive.

1.3.1. La convention sur la diversité biologique (CBD)

Signée par 150 chefs de gouvernement lors du Sommet de Rio et comptant aujourd'hui la signature de 196 Parties, la Convention sur la diversité biologique¹² a pour but d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable. Conçue comme un outil pratique pour traduire les principes de l'Agenda 21¹³, la Convention reconnaît que la diversité biologique représente bien plus que les plantes, les animaux et les micro-organismes et leurs écosystèmes. Elle concerne les populations et leur besoin de sécurité alimentaire, de médicaments, d'air frais et d'eau, d'abris et d'un environnement propre et sain dans lequel vivre.

La Convention est un traité international juridiquement contraignant qui fixe trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de ses éléments ; et
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques.

Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable.

⁷ <https://www.ipbes.net/>

⁸ https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

⁹ <https://climat.be/changements-climatiques/changements-observees/rapports-du-giec>

¹⁰ <https://www.ipbes.net/events/ipbes-ipcc-co-sponsored-workshop-biodiversity-and-climate-change>

¹¹ [https://www.ipbes.net/media_release/Sustainable Use Assessment Published](https://www.ipbes.net/media_release/Sustainable_Use_Assessment_Published)

¹² <https://www.un.org/fr/observances/biological-diversity-day/convention>

¹³ <https://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>

1.3.2. Le programme de développement durable à l'horizon 2030

En septembre 2015, **les Objectifs de Développement Durable** - Sustainable Development Goals (SDGs)¹⁴ - ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies avec l'Agenda 2030 de Développement durable.

L'agenda 2030¹⁵ est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

L'agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques ainsi que la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme ceux de la société civile.



L'objectif de développement durable 15 concerne la conservation de la vie sur terre.

Il s'agit de « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la

biodiversité »¹⁶.

Les écosystèmes de la terre sont essentiels au maintien de la vie humaine. Cependant, le monde fait face à une triple crise, celle des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité. Les tendances croissantes du recul des forêts, de la dégradation des terres et de l'extinction des espèces constituent une grave menace pour la planète et l'humanité.

Malgré des progrès dans la gestion durable des forêts, les aires protégées et l'adoption des valeurs nationales de la biodiversité et de la comptabilisation du capital naturel, la plupart des améliorations ont été modestes.

¹⁴ <https://sdgs.un.org/goals>

¹⁵ <https://sdgs.un.org/2030agenda>

¹⁶ <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal15>



Fig. 2: Interconnexion des objectifs de développement durable. La protection de la biosphère est une condition essentielle à la justice sociale et au développement économique.(Source: Stockholm Resilience Center)

1.3.3. Le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF)

Le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal¹⁷, adopté en décembre 2022, donne un nouvel élan à l'objectif 15 en fixant quatre objectifs axés sur les résultats à atteindre d'ici à 2050¹⁸ et 23 cibles à atteindre d'ici à 2030¹⁹.

Le cadre prévoit, entre autres, la conservation de 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés, la réduction de moitié de l'introduction d'espèces envahissantes, et la réduction des subventions préjudiciables à hauteur de 500 milliards de dollars par an.

¹⁷ <https://www.unep.org/fr/resources/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal>

¹⁸ <https://www.cbd.int/gbf/goals>

¹⁹ <https://www.cbd.int/gbf/targets>

1.4. Les principaux engagements européens

1.4.1. La législation européenne

Les efforts déployés par l'UE pour enrayer la perte de biodiversité et d'écosystèmes sont inscrits dans la législation.

Il s'agit notamment des actes législatifs suivants :

- Les Directives « Oiseaux »²⁰ et « Habitats »²¹.
La principale ambition de ces deux directives est d'assurer le maintien ou le rétablissement des espèces et des types d'habitats concernés dans un état de conservation favorable, dans toute leur aire de répartition naturelle au sein de l'Union européenne.
Des sites pour la protection des espèces et des types d'habitats énumérés aux annexes I et II de la Directive « Habitats » et à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », ainsi que pour les oiseaux migrateurs, ont été désignés. Ensemble, ces sites forment un réseau écologique cohérent de zones naturelles, connu sous le nom de « réseau européen Natura2000²² ».
- La Directive-cadre sur l'eau²³.
- Le Règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes²⁴.

1.4.2. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité

La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité²⁵ à l'horizon 2030 est un plan global à long terme visant à protéger la nature et à mettre la biodiversité en Europe sur la voie de la restauration, au bénéfice des populations, du climat et de la planète.

Elle constitue un élément essentiel du pacte vert pour l'Europe²⁶ (« Green Deal »).

Le pacte vert pour l'Europe est un ensemble de mesures visant à engager l'UE sur la voie de la transition écologique, l'objectif ultime étant d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

La stratégie contient des engagements et des actions spécifiques:

- élargir les zones Natura 2000 existantes et le réseau de zones protégées maritimes et terrestres à l'échelle de l'UE ;
- lancer un plan européen de restauration de la nature et des écosystèmes dégradés, par la réduction de l'usage et de la dangerosité des pesticides, y compris le tout premier règlement sur la restauration de la nature ;
- débloquer des fonds en faveur de la biodiversité, afin de permettre les changements nécessaires à la transformation ;

²⁰ <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/conservation-of-wild-birds.html>

²¹ https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/habitats-directive_en

²² https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/rapport_ce_2019_fr.pdf

²³ <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/good-quality-water-in-europe-eu-water-directive.html>

²⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R1143>

²⁵ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/biodiversity/>

²⁶ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/>

- mettre en place des mesures pour relever le défi de la biodiversité à l'échelle mondiale.

En juin 2023, le Conseil a arrêté une position de négociation sur la proposition de **loi relative à la restauration de la nature**, qui vise à transposer dans la législation certains des objectifs de la stratégie en faveur de la biodiversité.

La loi relative à la restauration de la nature

L'UE et ses pays travaillent à l'élaboration d'une loi qui fixera pour la première fois des objectifs contraignants pour restaurer les écosystèmes, les habitats et les espèces²⁷.

Ces règles seraient les toutes premières à mettre expressément l'accent sur le rétablissement de la nature dans les États membres de l'UE.

Elles visent à fixer un objectif contraignant au niveau de l'UE, ce qui obligerait les États membres à mettre en place des mesures de restauration efficaces pour couvrir au moins 20 % des superficies terrestre et maritime de l'UE d'ici à 2030. D'ici à 2050, des mesures devraient être mises en place pour tous les écosystèmes nécessitant une restauration.

Le règlement sur la restauration de la nature concernerait:

- La restauration des habitats terrestres et marins dégradés (pour au moins 30 % de ces habitats dans toute l'UE d'ici à 2030) ;
- l'inversion de la tendance au déclin des pollinisateurs ;
- l'amélioration de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles, en particulier l'augmentation de la population des papillons de prairies et des oiseaux des terres agricoles ;
- l'augmentation des espaces verts dans les zones urbaines ;
- l'amélioration de l'état des rivières et les zones inondables ;
- le renforcement de la biodiversité dans les forêts.

1.4.3. Les normes européennes d'information sur la durabilité

Début 2023, la directive CSRD²⁸ (Corporate Sustainability Reporting Directive) est entrée en vigueur. Cette nouvelle directive modernise et renforce les règles concernant les informations sociales et environnementales que les entreprises doivent communiquer.

Les normes européennes d'information sur la durabilité²⁹ (European Sustainability Reporting Standards (ESRS)) ont été adoptées par la Commission fin juillet 2023. Les normes couvrent l'ensemble des questions environnementales, sociales et de gouvernance, y compris le changement climatique, la biodiversité et les droits de l'homme.

Le droit de l'UE impose ainsi à toutes les grandes entreprises et à toutes les sociétés cotées de rendre publiques des informations sur ce qu'elles considèrent comme étant les risques et les opportunités qui découlent des problématiques sociales et environnementales, ainsi que sur l'incidence de leurs activités sur la population et l'environnement. Cela aide les investisseurs, les organisations de la société civile, les

²⁷ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/nature-restoration/#rules>

²⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32022L2464>

²⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32023R2772>

consommateurs et les autres parties prenantes à évaluer, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, les performances des entreprises en matière de durabilité³⁰.

1.5. Les engagements de la Belgique

La Belgique a élaboré sa **Stratégie Nationale pour la Biodiversité** (SNB-NBS), définie pour une période de 10 ans (2006-2016) (FR³¹ - NL³²) et actualisée en 2012 pour s'aligner sur les objectifs d'Aichi de 2020³³, qui est d'application tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

Elle inclut des références aux instruments développés au niveau européen, international et aux mesures déjà prises ou en cours de réalisation au niveau belge.

Tous les acteurs de la société sont concernés : les autorités fédérales, régionales et locales, les communautés, les organes consultatifs, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, le secteur privé, les centres d'information, les citoyens,... sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie.

Suite à la nouvelle Stratégie européenne pour la biodiversité 2030 et à l'adoption de la Convention mondiale sur la biodiversité Kunming-Montréal en décembre 2022, la stratégie nationale est réactualisée et cette mise à jour devrait être adoptée pour la fin de 2024.

La Belgique s'est également engagée à prendre des mesures pour protéger les pollinisateurs et leurs habitats afin d'arrêter et d'inverser leur déclin³⁴.

L'Alliance Belge pour la Biodiversité (BBA)³⁵ est une initiative nationale lancée fin 2022 en amont de la COP15. Elle rassemble des partenaires publics et privés partageant la même vision et le même objectif: fournir une plateforme commune pour les contributions concrètes des acteurs publics et privés en faveur de la biodiversité en Belgique.

Deux grands axes d'actions ont été développés.

Le premier consiste à étendre le réseau vert-bleu dans, autour et entre les villes pour renforcer la biodiversité. Le second vise à rendre la production et la consommation net-positive pour la biodiversité.

1.5.1. Les initiatives régionales

³⁰ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_23_4043

³¹ https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/7472454/Strat%C3%A9gie%20nationale%20biodiversit%C3%A9.pdf

³² https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/19104339/Strat%C3%A9gie%20nationale%20biodiversit%C3%A9%202013_NL.pdf

³³ <https://www.cbd.int/doc/world/be/be-nbsap-v2-fr.pdf>

³⁴ https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/strategie_pollinisateurs.pdf

³⁵ <https://biodiversity-alliance.be/>

Vu que les Régions ont autorité dans les matières territoriales incluant l'environnement et la conservation de la nature, la mise en œuvre de mesures de conservation de la nature et de la biodiversité en Belgique relève essentiellement des compétences régionales.

En **Wallonie**, c'est la Loi de la Conservation de la Nature³⁶ qui régit la protection des espèces, des biotopes et des sites.

La biodiversité est dans un état préoccupant depuis de nombreuses décennies en Wallonie : milieux naturels dégradés, habitats réduits, espèces menacées ou écosystèmes perturbés. Des efforts sont déployés mais des progrès importants restent à accomplir pour mettre un terme au déclin de la biodiversité.

Un projet de 'Stratégie Biodiversité 360°' est en cours d'élaboration en co-construction avec les acteurs de terrain. Cette stratégie intègre les objectifs européens adaptés aux spécificités régionales de la Wallonie.

Parmi les objectifs majeurs de cette stratégie, on peut citer les 5% de réserves naturelles d'ici 2030 (contre à peine 1.5% aujourd'hui) et la mise en place d'outils pour l'amélioration de la protection de plusieurs espèces et habitats rares et/ou menacés.

En **Flandre**, les plus grandes menaces pour la biodiversité sont l'eutrophisation des eaux, l'acidification des sols (principalement par la pollution de l'air), la sécheresse (e.a. par l'extraction des eaux souterraines), la pollution (e.a. par les métaux lourds et les pesticides) et la fragmentation du territoire.

Les principaux règlements pour la protection de la nature sont la Loi sur la protection de la nature³⁷, le décret sur la conservation de la nature³⁸, le décret sur les forêts³⁹, et la résolution sur les berges⁴⁰.

Plusieurs initiatives ont été prises afin de contribuer à la conservation et la protection de la biodiversité.

Il s'agit, entre autres, des programmes de protection des espèces (SBP's⁴¹) et la résolution en faveur des espèces⁴², des conventions de gestion⁴³ conclus avec les agriculteurs afin d'accroître la biodiversité dans les zones agricoles, des mesures visant la réduction des émissions d'azote (stikstofdecreet⁴⁴).

Le gouvernement flamand s'est aussi engagé dans un programme pluriannuel de défragmentation⁴⁵ pour lutter contre la fragmentation des habitats.

Un plan d'action en faveur des pollinisateurs sauvages⁴⁶ a été mis en place afin de stopper la chute des populations de ces pollinisateurs.

Le Blue Deal⁴⁷ est un programme ambitieux qui s'attaque à la pénurie d'eau et à la sécheresse.

³⁶ <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1973/07/12/197371207/1973/09/21?doc=6927>

³⁷ https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=nl&la=N&cn=1973071230&table_name=wet

³⁸ <https://codex.vlaanderen.be/Portals/Codex/documenten/1005915.html>

³⁹ <https://codex.vlaanderen.be/Portals/Codex/documenten/1003183.html>

⁴⁰ [Bermbeheerplan | Dienstensite Natuur & Bos \(vlaanderen.be\)](https://www.vlaanderen.be/diensten/natuur-en-bos/bermbeheerplan)

⁴¹ [Soortenbeschermingsprogramma's \(SBP's\) | Dienstensite Natuur & Bos \(vlaanderen.be\)](https://www.vlaanderen.be/diensten/natuur-en-bos/soortenbeschermingsprogramma's)

⁴² [Vlaamse Codex > Zoeken > Document \(vlaanderen.be\)](https://www.vlaanderen.be/codex/zoeken/document)

⁴³ [Beheerovereenkomsten | Vlaamse Landmaatschappij \(vlm.be\)](https://www.vlaanderen.be/codex/zoeken/document)

⁴⁴ [Stikstof in Vlaanderen | Vlaanderen.be](https://www.vlaanderen.be/codex/zoeken/document)

⁴⁵ [VAPEO - Vlaams Actieprogramma Ecologische Ontsnippering | Vlaanderen.be](https://www.vlaanderen.be/acties/vapeo)

⁴⁶ [Vlaams actieplan wilde bestuivers | Departement Omgeving - \(vlaanderen.be\)](https://www.vlaanderen.be/acties/vlaams-actieplan-wilde-bestuivers)

⁴⁷ [Blue Deal \(integraalwaterbeleid.be\)](https://www.vlaanderen.be/acties/blue-deal)

Les Green Deals⁴⁸ sont une autre initiative visant à rendre les entreprises et différents secteurs plus écologiques grâce à des projets autour de la biodiversité, l'eau, l'alimentation, les parkings intégrant la nature ou l'économie circulaire.

En **Région Bruxelles-Capitale** plusieurs menaces pèsent sur la biodiversité et la rendent vulnérable : l'urbanisation croissante qui fragmente les habitats spécifiques à la faune et à la flore, les pollutions, les changements climatiques, la fréquentation importante de certains espaces verts, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes...

Pour préserver la biodiversité, l'action régionale est principalement axée le concept de « maillages vert et bleu », intégré dans le Plan Régional de Développement.

Depuis le 1er mars 2012 l'Ordonnance relative à la conservation de la nature constitue la base légale du processus Natura 2000. Cette ordonnance regroupe dans un seul cadre l'ensemble de la législation bruxelloise se rapportant à la nature⁴⁹.

La Région s'est aussi engagée à protéger la biodiversité sur 25% de son territoire d'ici 2030, en réponse aux engagements pris lors de la COP 15 Biodiversité.



⁴⁸ [Home Green Deals in Vlaanderen | Departement Omgeving -](#)

⁴⁹ <https://environnement.brussels/citoyen/reglementation/textes-de-loi/legislation-relative-la-conservation-de-la-nature-en-region-de-bruxelles-capitale>

Section 2 : Aperçu du programme

La première partie donne un aperçu des directives, conventions et stratégies en matière de biodiversité qui existent au niveau belge, européen et mondial, créant ainsi le cadre du programme BiodiversiScape. La deuxième partie explique comment le programme a vu le jour, quelle est l'approche adoptée et où nous en sommes actuellement.

2.1 Accord de gouvernement fédéral

L'accord de gouvernement fédéral du 30 septembre 2020 stipule que « l'État fédéral donnera l'exemple en matière de biodiversité dans la gestion des domaines fédéraux ». À la fin du mois d'octobre 2021, il s'en est suivi l'octroi d'un budget annuel récurrent de 2 millions d'euros pour la mise en œuvre de cet objectif.

L'État fédéral assume cette mission par le biais du programme BiodiversiScape pour « plus de biodiversité dans les paysages et le bâti », répondant ainsi aux deux axes définis par la « Belgian Biodiversity Alliance ». Le programme contribue au premier axe « *Étendre le maillage vert et bleu dans, autour et entre les villes* » de par la réalisation de travaux concrets visant à (re)végétaliser les infrastructures, restaurer les écosystèmes et reconnecter les zones vertes entre elles. En outre, le programme encourage également l'inclusion de la biodiversité dans la politique d'achat, contribuant ainsi au deuxième axe « *Rendre la production et la consommation belges plus respectueuses de la biodiversité* ».

2.2 Développement du partenariat et lancement du programme

2.2.1 Partenaires

Dans un premier temps, le programme collabore avec quatre partenaires fédéraux : La Défense, la Régie des Bâtiments, la SNCB et Infrabel. Ensemble, ces partenaires détiennent plusieurs centaines de kilomètres carrés d'infrastructures et de terrains dans les trois régions du pays, ce qui en fait des partenaires idéaux pour ce programme.

Leurs expériences, ainsi que les projets spécifiques menés sur leurs sites, nous permettront de développer nos connaissances et d'établir certains constats. Ceux-ci seront transposés en prescriptions techniques et en lignes directrices que nous diffuserons en interne et aussi, dans une prochaine phase du programme, auprès de nouveaux partenaires.

Les partenaires décrivent eux-mêmes leur engagement en faveur de l'environnement dans les paragraphes suivants :

Défense

Les questions liées au climat et à la nature ont également un impact majeur sur la paix et la stabilité dans le monde. C'est pourquoi cette thématique est inscrite à l'ordre du jour de la Défense depuis des années.

Consciente de la richesse naturelle de ses camps d'entraînement, la Défense a fait désigner la plupart d'entre eux comme sites Natura 2000 avec une gestion associée, ce qui en fait de véritables havres de paix pour la biodiversité.

La participation de la Défense au programme BiodiversiScape lui permet d'aller encore plus loin dans la mise en œuvre de mesures de préservation et d'amélioration de la biodiversité au sein de ses quartiers. Pour ce programme, la Défense a choisi de travailler sur des domaines bâtis et des domaines qui ne font pas encore partie de programmes régionaux.

Régie des Bâtiments

En tant qu'autorité publique, la Régie des Bâtiments se doit de montrer l'exemple en matière d'efficacité énergétique et de développement durable et travaille à conscientiser ses clients sur les questions environnementales, notamment en végétalisant davantage les bâtiments qu'elle gère. C'est dans cette optique que la Régie des Bâtiments a souhaité s'associer à la démarche BiodiversiScape.

Le défi de la Régie des Bâtiments sera d'adapter à la biodiversité et aux enjeux environnementaux, des bâtiments aux spécificités diverses telles que patrimoniales ou liées à la sécurité.

SNCB

La SNCB veut assumer pleinement sa responsabilité sociale en tant qu'entreprise publique au service des voyageurs d'aujourd'hui et de demain. L'entreprise tient compte de l'impact de ses décisions et de ses activités sur l'environnement et la société dans son ensemble.

En outre, la SNCB est pleinement impliquée dans la revalorisation de ses terrains, en vue d'une plus grande biodiversité. De par sa participation au programme BiodiversiScape, elle souhaite intégrer la biodiversité sur ses sites de plus petite et de plus grande taille. En raison du lien étroit avec Infrabel, des collaborations entre les deux entreprises seront également possibles.

Les expériences acquises les inciteront à accorder plus d'attention à l'importance de la biodiversité dans leur fonctionnement.

Infrabel

En tant que gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, le transport durable constitue son activité principale. Dans la mesure du possible, Infrabel souhaite valoriser la biodiversité sur ses terrains et le long des voies ferrées et végétaliser ses sites. Infrabel met en œuvre de nombreux projets écologiques tels que la protection d'espèces spécifiques d'animaux et de végétaux, des études écologiques, la plantation de prairies fleuries et la création de pâturages pour moutons sur ses talus. Pour mener à bien ces projets, Infrabel collabore également avec des organisations de protection de la nature et d'autres partenaires.

Dans le cadre du programme BiodiversiScape, Infrabel se concentre sur la gestion écologique de la végétation sur les talus. À cet effet, Infrabel applique des techniques spécifiques. Cette gestion écologique des talus permet à la flore de se développer et à la faune d'utiliser les talus comme corridor.

Le fait de participer au programme BiodiversiScape donne la possibilité à Infrabel d'échanger des expériences avec ses parties prenantes et d'identifier les zones les plus propices à une gestion écologique des talus.

2.2.2 Composition de l'équipe

Le programme BiodiversiScape est mis en œuvre par cinq membres de l'équipe du SPF Santé publique : un coordinateur, un gestionnaire du changement, un expert en biodiversité, un expert en politique d'achats durables et un architecte paysagiste et encadré par un chef de programme. Grâce à leur expertise spécifique, cette équipe pluridisciplinaire peut accompagner et mettre en œuvre le programme dans toute sa diversité.

2.2.3 Exploration mapping

Notre objectif, en réalisant l'exercice approfondi dénommé « exploration mapping », était d'effectuer une analyse exploratoire des sites des partenaires et d'établir un ordre de priorité des sites à prendre en considération pour le programme, sur base d'une cohérence entre les sites et de leur importance au sein du réseau écologique. Nous avons également priorisé les actions potentielles en faveur de la biodiversité.

Afin de pouvoir effectuer une analyse représentative sans devoir être exhaustif, les inventaires des parcelles et des projets devaient être aussi complets que possible. Cependant l'analyse a révélé que les partenaires ne disposaient pas d'un aperçu complet de leurs parcelles.

Nous nous sommes donc focalisés à extraire le plan cadastral complet de chaque partenaire (année 2021). Ce plan n'inclut pas les données non cadastrées (p. ex. les domaines publics tels que les voies ferrées) et devait donc être complété à l'aide des données des partenaires.

Afin de poursuivre la collecte des données, le travail a été réalisé en deux étapes :

1. Identification de 10 projets en cours/prévus (incluant ou sans biodiversité) ;
2. Ajouter tous les projets en cours/prévus, pour la période allant jusqu'à 2027 ou jusqu'à la fin de l'éventuel plan d'action /investissement en cours du partenaire.

Ce « mapping » a donc permis d'explorer les premiers contours des domaines et de dresser une liste de sites potentiels de chaque partenaire pour le programme. Des améliorations sont encore possibles en regroupant les sites adjacents d'un ou de plusieurs partenaires. Ces regroupements permettraient d'augmenter la superficie et, par conséquent, les chances d'amélioration de la biodiversité.

2.3 Objectifs et indicateurs

2.3.1 Analyses SWOT

Entre mai et septembre 2023, cinq analyses SWOT ont été réalisées avec les partenaires et l'équipe BiodiversiScape. Ces échanges entre l'équipe du programme et les personnes de contact des partenaires visaient à identifier les forces et les faiblesses de chaque partenaire en termes de biodiversité, ainsi que les opportunités et les risques. Nous avons également analysé ces quatre aspects dans le cadre plus large dans lequel nous travaillons afin de déterminer ce qui peut ou non contribuer à une plus grande biodiversité.

Suite à ces réunions bilatérales, il a été proposé aux cinq partenaires du programme (dont l'équipe BiodiversiScape) de prioriser chaque composante.

La comparaison des résultats de ces analyses aux directives existantes au niveau régional, belge, européen et mondial (cf. chapitre 1er) a permis de définir une stratégie pluriannuelle pour le programme avec des objectifs et des lignes d'action. En mettant en œuvre cette stratégie, le gouvernement fédéral pourra donner l'exemple en matière de biodiversité dans la gestion de ses domaines.

Les principales conclusions des analyses SWOT et leurs implications pour la définition du programme sont résumées ci-dessous et peuvent être consultées dans le tableau suivant. L'aperçu détaillé des analyses SWOT par partenaire se trouve en annexe.

Légende : ! mentionné comme prioritaire
 * mentionné

Thématique \ Indicateurs	Régie	Défense	SNCB	Infrabel	BDSS
Terrains et Bâti	!	!	!	!	!
Disponibilité importante de domaines et bâtiments	!	!	!	*	
Corridors écologiques			!	!	
Compétition pour l'usage des sols	!	!	!	!	!
Electricité verte / Green Deal		!	!		
Sécurité	!	*	*	!	
Propreté	!	*			
Agriculture et Sylviculture		*			
Fréquentation public / Patrimoine	!				
Capacités humaines et engagement « biodiversité »	!	!	!	!	!
Sensibilité à la nature	!	*		*	
Ressources humaines	!	!	!	!	!
Formations	*	*	!	!	
Réseautage / capacité de charge externe	*	!	*	!	!
Local			*	!	
Régional et National	*	!		*	!
Européen		*		*	
Image / cachet vert	!	!	!	!	!
Opinion publique	!	!	*	*	!
Soutien politique / hiérarchique	!	*	*		!
Durabilité	*	*	!	!	
Adaptation / « vivre avec » / vision à long terme		!	!	!	
Adaptation climatique		!	!	*	
Espèces invasives		!		!	
Pollutions		*		!	
Budgets et finances	!	*	!	!	!
Budgets	!	*	!	!	
Effet levier / activation de fonds externes	*	*	!	*	!
Complexité, multiplicité des services administratifs	*	!	*		!
Législation		*	*	!	
Autres		*			!

A. Paysages et bâti

A.i Disponibilité des domaines et des bâtiments

La superficie, le nombre et la diversité des sites gérés par les partenaires constituent un atout majeur du programme. Ils démontrent qu'il est possible d'intégrer la biodiversité dans des contextes variés, qu'ils soient ruraux ou urbains, sur des sites de toutes tailles, des plus petits aux plus grands.

Le grand nombre et la diversité des sites nous obligent à définir des priorités. Il est donc proposé de travailler en deux phases. Les priorités d'action identifiées dans une phase pilote (= phase pilote 2024-2027 'Exemplatif') pourront ensuite être reproduites à plus grande échelle dans une phase de réplication 2028-2031 'Exemplaire'). Cf. également le point 2.3.2. Stratégie du programme.

Les domaines des organisations partenaires ont été cartographiés, dans la mesure du possible, comme expliqué au point 2.2.3 « Exploration mapping ». Il a été convenu que le programme serait d'abord mis en œuvre dans les domaines actuellement disponibles et que d'autres domaines pourraient être ajoutés au programme au cours des prochaines années. En outre, nous misons également sur les domaines adjacents de différents partenaires, idéaux pour atteindre de plus grandes superficies grâce à la collaboration.

A.ii Réseau vert

En collaboration avec Infrabel, nous souhaitons d'abord nous concentrer sur les talus qui longent les voies ferrées, l'objectif étant de créer des corridors écologiques pour la faune et la flore (ou d'améliorer les corridors existants) afin d'augmenter leurs chances de se nourrir, de se déplacer et de se reproduire. Les autres partenaires jouent également un rôle dans ce cadre, puisque chaque terrain ou bâtiment végétalisé servira de zone naturelle de transition et contribuera à l'extension du réseau vert de par sa connexion à d'autres bâtiments ou terrains « verts ». Les différents sites des partenaires se complètent donc à cet égard.

Au vu des particularités propres à chaque site, des adaptations spécifiques à chacun seront nécessaires. D'où la diversité des travaux proposés.

A.iii Concurrence pour l'utilisation des terres

Face à l'offre importante de domaines et de bâtiments, il y a la spéculation foncière et le désir potentiel d'utiliser les sites et les terrains. La biodiversité n'y est pas toujours une priorité, et n'est pas non plus toujours en phase avec d'autres priorités nécessaires, comme par exemple la sécurité.

Certains projets potentiels, non encore définis, peuvent s'avérer prioritaires pour l'utilisation d'un terrain. L'une des conséquences est une occasion manquée de travailler autour de la biodiversité. Dans l'attente d'une décision, ces terrains ne sont pas gérés, avec le risque d'une perte temporaire ou complète d'intérêt pour le site. Il en résulte un risque de présence d'espèces invasives ou indésirables sur le terrain. En outre, ces terrains peuvent également devenir des 'décharges' en raison de leur inoccupation prolongée, ce qui peut également avoir un impact négatif sur l'opinion publique.

Il est important de faire connaître et de valoriser autant que possible le programme, afin que les instances ne puissent pas ignorer la biodiversité dans leurs réflexions et leurs projets. En outre, les collaborations doivent permettre une convergence des priorités et l'intégration de la biodiversité en adéquation avec les éléments suivants :

§ Électricité verte/Green Deal

Le programme reconnaît l'importance des panneaux solaires dans la production d'électricité verte. Cependant, on choisit souvent des superficies non revêtues pour l'emplacement des panneaux, ce qui rend impossible

l'utilisation de ces zones pour accroître la biodiversité. De même, on choisit également souvent de les installer sur les toits, ce qui rend impossible la transformation de ceux-ci en toitures végétales. Il existe néanmoins suffisamment d'études et d'exemples démontrant que la biodiversité peut aller de pair avec l'installation de panneaux solaires, et c'est ce que nous souhaitons aussi démontrer concrètement avec le programme BiodiversiScape.

§ Sécurité

La sécurité occupe une place importante, aussi il importe de connaître les restrictions que cela engendre pour la biodiversité et de pouvoir y répondre de manière appropriée. Cette analyse fera partie de l'inventaire réalisé sur les sites. Il est par exemple possible de travailler simultanément sur la sécurité et la biodiversité en plantant des buissons épineux : personne ne peut passer et les oiseaux peuvent y faire leur nid.

§ Propreté

Il va sans dire que la propreté est la 'vitrine' des domaines publics. Ce que nous considérons comme « propre » reste néanmoins soumis à la subjectivité. Le programme BiodiversiScape vise à démontrer comment la nature peut aussi être considérée comme « propre » et vise à œuvrer, en collaboration avec les partenaires, à une gestion diversifiée de ces domaines. Ainsi, nous soutenons fortement la campagne « En mai, tonte à l'arrêt » et essayons d'inciter un maximum d'acteurs fédéraux à moins tondre si les terrains - suivant leur fonction - le permettent.

§ Agriculture et sylviculture

Les zones agricoles et forestières ont souvent une valeur économique. Nous voulons démontrer que certaines de ces zones peuvent également être appréciées pour leur biodiversité et qu'une valeur économique peut également aller de pair. La valeur d'un paysage vert et de la tranquillité qui en découle a augmenté au cours de ces dernières années. Ceci peut également être mis en avant dans le cadre du programme.

§ Présence publique et patrimoine

Grâce à ce programme, la Régie des Bâtiments et la Défense peuvent démontrer et exploiter l'utilisation multifonctionnelle de certains sites classés comme patrimoine. Les travaux visant à promouvoir la biodiversité sur ces sites apportent un avantage supplémentaire au grand public lors de sa visite et renvoient une image positive des partenaires et du programme. Le programme met également l'accent sur une communication adaptée permettant de sensibiliser la population.

B. Soutien et engagement

B.i Sensibilisation à l'environnement

Les partenaires attestent d'une sensibilisation à l'environnement (et à la biodiversité) chez un certain nombre de collègues et d'une volonté de collaborer à la création d'un environnement plus vert. Il ne s'agit toutefois pas d'une attitude généralisée. En outre, l'engagement ne va pas toujours de pair avec des connaissances suffisantes, et les connaissances à un niveau donné ne se reflètent pas nécessairement à d'autres niveaux.

B.ii Affectation de personnel

Certains partenaires emploient des spécialistes de la biodiversité dans leur service chargés de veiller à la durabilité au sein de la structure. Par ailleurs, certains services ont peu ou n'ont pas de connaissances en matière de biodiversité. Les départs de personnel (turnover) sont aussi une réalité et le personnel présent assume de nombreuses tâches et responsabilités. Cette situation ne facilite pas l'implication des collaborateurs dans le projet/programme et la garantie d'une certaine continuité.

Il a été décidé de travailler de manière structurée, avec une concertation bilatérale toutes les six semaines et une concertation multilatérale deux fois par an. Les partenaires ont ainsi la possibilité d'interagir et de partager leurs connaissances. L'équipe BiodiversiScape dispose d'un point de contact stratégique pour chaque partenaire, mais collabore sur le plan opérationnel avec les responsables de chaque service au sein de la structure du partenaire. De cette manière, nous essayons de répondre au mieux à la charge de travail.

Pour compléter les connaissances existantes des partenaires, une équipe multidisciplinaire a été constituée pour soutenir le programme.

Pour terminer, il est également possible de faire appel à des experts externes, au sein ou en dehors de l'administration fédérale, au niveau régional ou national. Les contrats-cadres et autres modalités de collaboration facilitent la façon de travailler. Cf. également le point C.

B.iii Formations

Les formations actuelles des partenaires s'inscrivent dans le cadre de leur mission principale et traitent de sujets techniques, juridiques et administratifs/financiers. Dans le cadre du programme, ces formations peuvent être complétées par des modules sur la biodiversité. Par exemple, à la Régie des Bâtiments, une formation technique sur les toits verts peut également expliquer ce que l'aménagement de toits verts signifie pour la biodiversité.

Les partenaires disposant d'un service axé sur la durabilité et l'environnement organisent aussi des formations sur des thèmes écologiques, au cours desquelles il est facile de faire le lien avec la biodiversité.

Le programme BiodiversiScape se concentrera donc sur des formations thématiques, également dans le cadre de journées « thématiques », et sur des formations plus générales qui pourront par exemple expliquer l'approche adoptée ou donner de plus amples informations en matière de biodiversité. Ces formations seront un soutien à l'intégration du programme dans les structures des partenaires. Des modules d'apprentissage en ligne (e-learning) permettront une diffusion plus large des connaissances au sein et en dehors de l'organisation partenaire.

Le programme mettra par ailleurs des sites pilotes en place et commencera les travaux dans les plus brefs délais, ce qui permettra d'acquérir de plus amples connaissances et de créer des exemples, mais aussi de pouvoir montrer ce qui fonctionne (ou pas) et pourquoi.

L'objectif in fine est que les personnes formées puissent à leur tour dispenser des formations et transmettre les informations au cours de la deuxième phase du programme.

C. Réseaux et soutien externe

Tant le SPF Santé publique que les autres partenaires peuvent s'appuyer sur un réseau externe. Au sein de la Direction générale Environnement, la biodiversité occupe une place centrale et les connexions sont nombreuses.

Les réseaux existants des partenaires créent des opportunités de collaboration et donc d'extension du programme. Alors que certains partenaires sont plutôt bien implantés localement, d'autres ont de nombreuses connexions au niveau régional ou européen.

C.i Au niveau local

Au niveau du site, le programme met l'accent sur une collaboration avec les exécutants des travaux, les utilisateurs du site et leurs clients.

Ce qui permet d'intégrer également les idées et besoins des utilisateurs dans les projets et de créer ainsi une connexion locale avec la biodiversité.

Ceci concerne les terrains accessibles au grand public. Cf. également le point D.

C.ii Au niveau régional et national

La préservation de la biodiversité étant en grande partie une compétence régionale, le programme s'alignera sur les législations régionales existantes. Une collaboration et un cofinancement entre les projets régionaux et nationaux peuvent également être organisés au profit de la biodiversité. Cf. également le point F.

L'ancrage des initiatives fédérales à d'autres niveaux est également possible, par exemple, par le biais d'un transfert de gestion.

C.iii Au niveau européen

La collaboration à ce niveau peut servir de levier en vue de l'ancrage et de l'extension programme. Le programme permet aux partenaires d'activer leur propre réseau et d'obtenir également des opportunités de collaboration dans le cadre de projets européens.

D. Vitrine de la biodiversité

D.i Opinion publique

L'engagement des partenaires est une base essentielle pour la réussite du programme. Le programme BiodiversiScape peut servir de « vitrine de la biodiversité » pour les partenaires, leur permettant ainsi de montrer l'exemple à leurs clients et au grand public.

Les partenaires, par ailleurs, souhaitent que le programme réponde à la demande du public d'un environnement plus vert.

Il est important de faire connaître le programme autant que possible auprès des citoyens. Il a donc été décidé de donner un rôle majeur à la communication. Ainsi, outre le site web, les publications sur les médias sociaux, les conférences, les webinaires (cf. point 2.5.1) et autres, nous diffuserons également les connaissances par le biais de modules d'apprentissage en ligne (e-learning), capsules vidéos et fournirons des explications par le biais de panneaux éducatifs sur les sites, accessibles au public. Nous organiserons également des campagnes et des journées portes ouvertes pour mettre en lumière certains thèmes, projets ou partenaires.

D.ii Soutien politique et hiérarchie

Le budget récurrent garantit la continuité du programme. Une tâche importante du BiodiversiScape consiste à tenir les acteurs politiques et le cadre hiérarchique des partenaires informés de l'évolution du programme et de continuer à démontrer la valeur ajoutée de la biodiversité.

Le programme continuera donc de mettre l'accent sur la communication et la sensibilisation. Ce, afin que les cadres hiérarchiques, d'une part, puissent eux aussi exercer leur influence en interne et en externe, et afin que le grand public, d'autre part, puisse à son tour orienter les décisions politiques.

D.iii Durabilité

D'une part, les partenaires ont l'obligation de suivre les législations en matière d'entrepreneuriat vert et durable. D'autre part, les partenaires ont aussi la volonté de répondre de leur propre chef au respect de l'environnement, ce qui conduit également à une meilleure image vis-à-vis de leurs clients.

En misant sur la biodiversité, ils peuvent en faire une réalité. L'objectif, en effet, consiste à intégrer la biodiversité dans l'ensemble de la structure. Par exemple en ajoutant des clauses dans les prescriptions techniques du partenaire et dans les cahiers des charges standards des marchés publics afin de garantir que la biodiversité soit prise en compte dans tous les projets, et à long terme.

E. Adaptation et vision à long terme

Afin de parvenir à un changement à grande échelle, il importe de pouvoir pérenniser, outre les actions concrètes et les travaux, les lignes directrices et les approches favorables à la biodiversité en les incluant en tant que clauses dans les cahiers des charges, les permis et les concessions.

E.i Adaptation au changement climatique

Le changement climatique nous oblige à changer notre approche et à être plus en phase avec la nature. Le programme offre des possibilités de rendre les terrains et les bâtiments plus résistants aux effets du changement climatique, et d'en limiter les conséquences, notamment grâce à des « nature based solutions » (solutions fondées sur la nature). À titre d'exemple, Infrabel a la possibilité de diversifier la végétation sur ses talus et d'opter pour des plantes qui augmentent la stabilité de ceux-ci afin qu'ils puissent résister à des conditions météorologiques extrêmes. La Régie des Bâtiments peut également jouer un rôle dans ce domaine en optant, par exemple, pour des toits et des murs verts dans ses constructions, permettant ainsi de réduire les effets des pics de chaleur.

E.ii Espèces invasives

En favorisant les plantes indigènes et une gestion diversifiée, le programme limite l'expansion et/ou l'importation d'espèces (potentiellement) invasives.

E.iii Pollution

Le programme soutient les idées existantes et nouvelles visant à réduire la pollution. Ainsi, les partenaires peuvent par exemple ajouter des clauses en faveur de la biodiversité dans les concessions agricoles ou proposer des éclairages plus respectueux de la biodiversité. Tous les partenaires de BiodiversiScape s'engagent à limiter les produits nocifs pour l'environnement.

F. Budget et finances

F.i Budget

Le programme prévoit un budget pour la réalisation des travaux (et/ou pour le coût supplémentaire des travaux déjà prévus afin de les rendre plus favorables à la biodiversité) et pour les cinq premières années d'entretien. Le coût de l'entretien incombera par la suite aux partenaires.

La biodiversité permet également de faire des économies ; par exemple, le fait de confier le fauchage à des éleveurs permet de réduire les dépenses prévues. Le programme proposera également des formations sur les avantages des techniques favorables à la biodiversité, qui s'avèrent en outre plus économiques, comme le « rewilding » (réensauvagement) ou la valorisation des espèces pérennes.

Faire « *plus avec moins* »

F.ii Effet de levier et activation de fonds externes

Le budget donne la possibilité de lancer des sites pilotes et de montrer ce qu'impliquent les changements, en vue d'une pérennisation de la collaboration et d'une extension des sites.

Le budget du programme créera des opportunités qui peuvent encore être complétées par d'autres collaborations et projets de cofinancement. D'où l'attention particulière consacrée à la communication et à la publicité du programme.

G. Complexité des procédures et des services administratifs

La complexité administrative est un fait dont le programme doit également tenir compte. Nous essayons de contrebalancer au mieux cette complexité, notamment en travaillant avec des contrats-cadres. La perspective à long terme peut également transformer cette réalité en avantage en misant sur une pérennisation des efforts. D'où la division en deux phases, à savoir une phase pilote (Exemplatif) et une phase de réplication (Exemplaire). Au cours de cette dernière phase, nous pourrions déployer et consolider les accomplissements de la première phase. Une fois la méthode de travail fixée, il ne sera plus possible de revenir en arrière.

Les formations et la sensibilisation au sein des structures peuvent également contribuer à réduire la complexité du travail.

H. Législation

Le programme BiodiversiScape intégrera les législations locale, régionale et nationale, plus particulièrement dans les études de cas et les projets pilotes, et pourra ainsi servir d'exemple.

2.3.2 Proposition de stratégie pour la mise en œuvre du programme

Sur la base des analyses SWOT et de l'« Exploration mapping », il a été décidé que le programme se déroulerait en deux phases :

Au cours de la phase pilote (2024-2027) - Exemplatif, nous « créerons des exemples » qui nous permettront de renforcer la confiance avec et entre les partenaires et d'élaborer quatre notes stratégiques reprenant les actions les plus pertinentes, qui serviront de base à la phase de réplication (2028-2031) - Exemplaire. Cette phase vise à « montrer l'exemple » par la mise en œuvre des actions proposées dans les notes stratégiques, élargissant ainsi le programme, tant sur le plan géographique qu'au niveau de la collaboration avec davantage de partenaires.

Dans la phase pilote, nous nous concentrons sur les aspects suivants :

- o Affiner la base de référence (baseline) & définir le potentiel des actions par la réalisation d'inventaires de la biodiversité
- o Mettre en œuvre des actions concrètes
- o Former et sensibiliser aux enjeux du programme
- o Élaborer et mettre à disposition des prescriptions techniques ou des lignes directrices
- o Communiquer sur les actions
- o Quantifier les objectifs

2.3.3 Définir les objectifs

Dans l'encadré suivant, nous présentons visuellement le changement envisagé : En partant du bas de l'encadré, nous mentionnons les actions concrètes qui nous mènent à trois résultats intermédiaires et, de là, à l'objectif spécifique et à l'objectif global, qui orienteront nos travaux au cours des deux phases mentionnées.



2.3.4 Indicateurs

Objectifs & Indicateurs				
	N° ref.	Indicateur	Unité	
Objectif global:				
Initier un mouvement fédérateur pour inviter la biodiversité et impliquer de nouveaux partenaires	OG	Nombre de partenaires	n	
Objectif spécifique:				
Plus de biodiversité dans les paysages et le bâti "Exemplarité des domaines fédéraux pour la biodiversité : SNCB, Infrabel, la Défense, Régie des Bâtiments"	OS 1	Nombre de sites aménagés	n	
	OS 2	Nombre de notes stratégiques développées comme base des actions dans la phase de croisière	n	
Objectif 1 : Renforcer la biodiversité et (re)verdurer les infrastructures				
Résultat 1.1 : Réaliser des aménagements	Plans de gestion	1.1.1	Nombre de plans de gestion 'BiodiversiScape'	n
		1.1.2	Ha de superficie couverte	ha
	Actions concrètes	1.1.3	Nombre de points d'eau aménagés	n
		1.1.4	Km de haies et lisières	km
		1.1.5	Espaces verts sous plan de gestion différenciée	ha
		1.1.6	m² de toitures végétales installées	m²
		1.1.7	superficies déminéralisées	m²
		1.1.8	Actions ponctuelles (arbres, spirales aromatiques, abris,...)	n
		1.1.9	Autres types de linéaires créés	km
	Cas d'études	1.1.10	Défragmentation (trames vertes, bleues, noires (urbaines))	n
		1.1.11	Actions favorisant les pollinisateurs	n
		1.1.12	Actions intégrant la biodiversité dans le bâti (nichoirs intégrés, vitres, façade végétale, parking filtrant,...)	n
		1.1.13	Actions basées sur la nature (écran végétal, wadi, ...)	n
		1.1.14	Actions conciliant biodiversité et patrimoine classé	n
	Bonnes pratiques	1.1.15	Avis BiodiversiScape intégrés dans permis d'urbanisme et/ou CSC	n
		1.1.16	ha sites sous statut de protection (classement forêts anciennes...)	ha
		1.1.17	Concessions/contrats d'occupation avec clauses environnementales	ha
		1.1.18	Nombre de guidances éditées	n
Résultat 1.2 : Développer et mettre à disposition des prescriptions techniques et/ou des lignes directrices	Bonnes pratiques	1.2.1	Nombre de clauses/prescriptions techniques types/générales (biodiversité & bâti, gestion des espaces verts, ...) produits et cahiers de charges / contrats-cadres adaptés	n
		1.2.2	Nombre de contrats cadres	n
Résultat 1.3 : Orienter la politique d'achat et les processus au sein de l'organisation	Bonnes pratiques	1.3.1	Nombre de prescriptions/clauses techniques liées aux politiques d'achats développées et intégrées dans les cahiers de charges	n
		1.3.2	Nombre d'organisations intéressées d'avoir accès aux prescriptions	n

Objectif 2 : Changer les mentalités				
<u>Résultat 2.1 :</u> Accompagner et former		2.1.1	Nombre de vues des vidéos	n
		2.1.2	Nombre de vues des modules e-learning	n
		2.1.3	Nombre de formations spécifiques données	n
		2.1.4	Nombre de personnes ayant participé à une formation	n
		2.1.5	Nombre de fiches de connaissance développées et partagées à travers un portail/une plateforme	n
<u>Résultat 2.2 :</u> Mettre en réseau et échanger		2.2.1	Nombre de réunions bilatérales	n
		2.2.2	Nombre de réunions multilatérales	n
		2.2.3	Nombre de projets avec plusieurs partenaires BDSS	n
		2.2.4	Nombre de projets/initiatives externes auxquels BiodiversiScape est lié (Green Deal, ...)	n
<u>Résultat 2.3 :</u> Communiquer et sensibiliser		2.3.1	Nombre de vues du site web BiodiversiScape	n
		2.3.2	Nombre de réactions sur les réseaux sociaux	n
		2.3.3	Nombre de communiqués de presse	n
		2.3.4	Nombre de consultations des webinaires	n
		2.3.5	Nombre de points de contact par partenaire (à différents niveaux et y compris leurs clients)	n
		2.3.6	Nombre de campagnes	n
		2.3.7	Nombre de journées portes ouvertes	n
		2.3.8	Nombre de moments d'information organisés pour les cadres hiérarchiques des partenaires	n
		2.3.9	Nombre de moments d'information organisés pour les acteurs politiques	n
Objectif 3 : Mesurer l'évolution				
<u>Résultat 3.1 :</u> Affiner la baseline et définir un potentiel d'actions par des inventaires		3.1.1	Nombre de périmètres d'actions précisés	n
		3.1.2	Nombre de sites pour lesquels les enjeux biologiques sont définis (inventaires + recommandations)	n
		3.1.3	Aperçu de potentiel d'intégration des mesures biologiques dans les concessions et contrats d'occupation sur base d'une analyse juridique	n
<u>Résultat 3.2 :</u> Faire le suivi sur base des indicateurs		3.2.1	Suivi du tableau d'indicateurs à partir de la valeur initiale	

2.4 Gestion du programme

2.4.1 Conventions

Avant la mise en œuvre des projets, une convention générale de partenariat est établie entre le SPF Santé publique et chaque partenaire du programme.

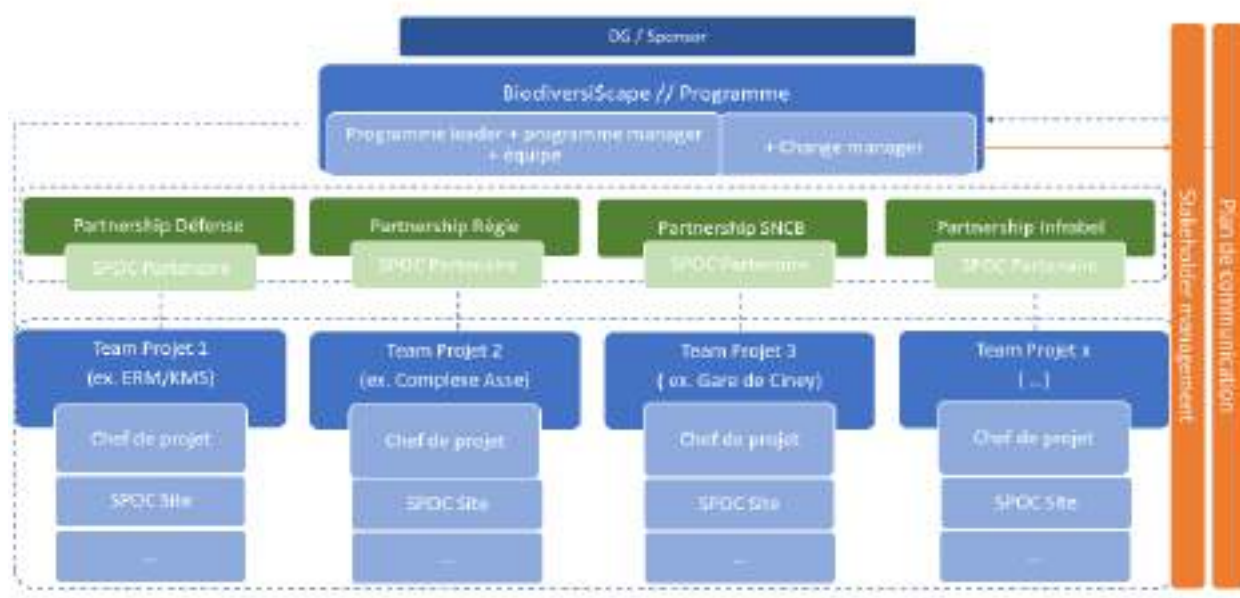
Cette convention comprend :

- o la définition d'objectifs communs
- o la définition du champ d'application général du partenariat, y compris une description des types d'intervention envisagés et du niveau d'implication du BiodiversiScape
- o les conditions générales d'exécution des travaux
- o les rôles et obligations de chaque partie, ainsi que les conditions générales de collaboration.

Outre ces conventions générales, une convention spécifique sera également établie pour chaque site, comprenant e.a. les éléments suivants :

- o les personnes et/ou les organisations impliquées (en particulier pour l'entretien)
- o les différentes phases prévues, avec une annexe en cas de modification ou d'ajout d'une phase non prévue
- o les différents budgets impliqués
- o les rôles et obligations de chaque partie, ainsi que les conditions spécifiques de collaboration.

2.4.2 Gouvernance



Outre l'équipe BiodiversiScape avec ses rôles et responsabilités au sein de la structure de gouvernance, des organes de concertation seront aussi mis en place dès que nécessaire, tant au niveau politique que technique.

Le SPF Santé publique/DG Environnement informera son Cabinet au moins deux fois par an sur les complications du programme.

Sur le plan opérationnel, mais aussi afin de pérenniser le partenariat, nous organisons des concertations bilatérales toutes les six semaines et des concertations multilatérales deux fois par an. Grâce à ces concertations, nous renforçons la collaboration entre le SPF et chaque partenaire individuellement, et nous ouvrons également la voie à une plus grande collaboration entre les différents partenaires.

Pour chaque projet, il y aura également un SPOC qui sera la personne de contact directe pour l'équipe BiodiversiScape, afin que les travaux puissent être réalisés le plus efficacement possible.

Les outils et les canaux de communication décrits dans le chapitre suivant contribuent à la bonne mise en œuvre de la structure de gouvernance.

2.5 Gestion du changement et communication

2.5.1 Gestion du changement

Dans la première partie de ce document ([Cadre du programme](#)), nous avons présenté les initiatives et les engagements qui existent à tous les niveaux. Les objectifs belges, européens et mondiaux montrent clairement ce à quoi nous pouvons nous attendre compte tenu du déclin de la biodiversité. Malgré les connaissances actuelles et la couverture médiatique de la problématique, l'évidence de la nature critique de la situation tarde à se manifester. Même s'il y a une certaine prise de conscience, les changements de comportement nécessaires ne suivent pas ou pas assez rapidement.



C'est pourquoi, la stratégie de gestion du changement fait partie intégrante de ce programme. Nous souhaitons tout mettre en œuvre pour déclencher un mouvement fédérateur en faveur de la biodiversité, en sensibilisant progressivement de plus en plus de gens et en les faisant adhérer à l'approche du BiodiversiScape. Cela commence par les partenaires, leurs collègues et leur hiérarchie, puis leurs clients, et enfin d'autres entreprises, organisations et instances (non) publiques (non) fédérales. L'objectif est de convaincre un maximum de gens de l'importance et des avantages de la biodiversité, afin qu'ils l'intègrent automatiquement dans leur réflexion et leurs actions.

Nous misons sur la gestion du changement à travers l'utilisation de divers outils de communication (site web, webinaires, plateformes d'expertise, ...), l'élargissement de notre groupe de parties prenantes, l'uniformisation des scénarios et les avancées progressives du programme.

2.5.2 Communication

La communication est un élément essentiel de la gestion du changement et représente donc également un volet important du programme.

Un premier objectif consiste à faire connaître le programme, non seulement au sein des structures des partenaires, mais aussi plus largement, auprès de leurs clients et du grand public. Le site web, lancé à la mi-mars 2024, est l'un des outils contribuant à cet objectif. Grâce aux médias sociaux, ainsi qu'à d'autres canaux tels que panneaux, vidéos, campagnes, conférences, journées portes ouvertes, forums, etc. , nous souhaitons mettre en lumière les projets spécifiques des différents partenaires et les résultats concrets.

A. Panneaux éducatifs

Sur chaque site de projet, nous placerons des panneaux : un panneau général avec des explications sur le programme BiodiversiScape, et des panneaux spécifiques indiquant les actions concrètes sur le site.

B. Vidéos

Nous ferons des vidéos de chaque site, montrant l'évolution des travaux. Il y aura un « avant », un « pendant » et un « après », expliquant comment et pourquoi certains sites, bâtiments et terrains ont été « végétalisés ».

En plus d'informer, l'objectif est de sensibiliser le public par le biais de ces canaux. Dans ce cadre, nous transmettons un message uniforme et adapté au groupe cible.

Nous documenterons également la manière dont les projets ont vu le jour. Tout cela en vue de l'élaboration de prescriptions techniques et de lignes directrices, qui seront mises à la disposition de toute personne intéressée. Dans le cadre du programme, nous créerons une plateforme de connaissance et organiserons des webinaires et des événements. Toute communication sera toujours coordonnée avec les partenaires.

Nous prévoyons également d'organiser une campagne par partenaire afin de maximiser la conscientisation et la collaboration au sein de chaque structure partenaire. À cette fin, l'équipe BiodiversiScape sera en contact direct avec les services de communication des partenaires.

2.5.3 Formations

Les formations sont proposées de deux manières :

C. Modules E-learning

Afin de clarifier les préjugés tenaces ou les idées préconçues sur la biodiversité, tels que « les ruches sont bonnes pour la biodiversité », nous développerons des modules que les partenaires pourront intégrer dans leurs formations en tant que module d'apprentissage en ligne et que nous partagerons également sur le site web.

À cette fin, nous collaborerons avec des organisations externes et des collaborateurs disposant d'une expertise spécifique.

D. Formations

Nous organiserons également des formations sur des sujets variés et pour divers groupes cibles. Les formations sont conçues sur mesure : nous les développerons en concertation avec nos partenaires, en fonction de la demande et du public cible. Nous préparerons les formations dans le courant de l'année 2024

pour les organiser à partir de 2025, en collaboration avec des experts externes. À l'automne 2024, plusieurs moments sont d'ores et déjà prévus avec le public cible de chaque partenaire, en vue de la présentation du programme sur un site du projet, en combinaison avec une formation plus technique.

2.6 Calendrier

Cf. Excel

Section 3 : Annexes

Annexe 1 : SWOT détaillé

Annexe 2 : Clarification des indicateurs